

*Initiatives ministérielles*

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, ces amendements visent à faire concorder les versions anglaise et française du projet de loi. Nous nous heurtons de temps à autre à ces problèmes quand nous tâchons de faire concorder parfaitement les deux versions de nos projets de loi; comme ces motions contribuent à remédier à ce problème dans le projet de loi, elles devraient être adoptées sans débat.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le vote sur la motion n° 3E s'appliquera aux autres motions que l'on vient de débattre.

Le premier vote porte donc sur la motion n° 3E. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion n° 3E adoptée. Les motions 5A, 5B, 7C, 9A, 10B, 11A et 11B sont donc adoptées.

(La motion n° 3E est adoptée.)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les motions n°s 3F, 3H et 11D, toutes inscrites au nom du ministre d'État aux Finances sont groupées pour le débat.

**L'hon. Bernard Valcourt (au nom du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances))** propose:

Motion n° 3F

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 331, par substitution à la ligne 31, page 183, de ce qui suit:

«cipes comptables généralement reconnus, principalement ceux qui sont énoncés dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

Motion n° 3H

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 346, par substitution à la ligne 36, page 190, de ce qui suit:

«de vérification généralement reconnues, principalement celles qui sont énoncées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

Motion n° 11D.

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 641, par substitution à la ligne 20, page 343, de ce qui suit:

«de vérification généralement reconnues, principalement celles qui sont énoncées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.»

[Traduction]

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, ce sont des amendements très similaires à ceux qui ont été apportés aux projets de loi C-4 et C-19. Ils visent à établir le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés comme ouvrage de référence pour les procédés comptables acceptables, et devraient être adoptés sans débat, comme ils l'ont déjà été.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La question porte donc sur la motion n° 3F inscrite au nom de M. Loisel.

Je rappelle que le vote sur la motion n° 3F s'appliquera aux motions n°s 3H et 11D. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion no 3F adoptée.

(La motion n° 3F est adoptée.)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les motions n°s 3H et 11D sont donc adoptées.

[Traduction]

Les motions n°s 3G et 11C, inscrites au nom du député de Nickel Belt, sont regroupées aux fins du débat.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt)** propose:

Motion n° 3G.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 337, en retranchant la ligne 34, page 185, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nommer deux vérificateurs, qui sont indépendants l'un de l'autre et dont le mandat.»

Motion n° 11C.

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 633, en retranchant les lignes 27 à 29, page 339, et en les remplaçant par ce qui suit:

«633. (1) La société étrangère nomme, à l'égard de ses opérations d'assurances au Canada, deux vérificateurs, qui sont indépendants l'un de l'autre.»